



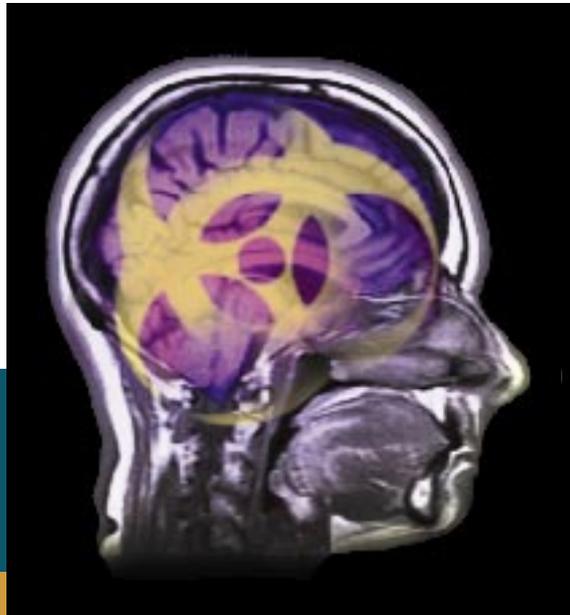
BIOTECHNOLOGIE, ARMES ET HUMANITÉ



CICR

Les informations recueillies auprès des gouvernements, scientifiques, des associations médicales et de l'industrie par lesquels les progrès de la science peuvent déjà, ou notamment:

- ❗ la propagation délibérée de maladies telles que la typhoïde, l'anthrax ou la variole, dans le but de semer la terreur, de blesser et de tuer;
- ❗ l'altération d'agents infectieux existants afin de les rendre plus nocifs;
- ❗ la création de virus à partir de matériaux de synthèse, comme l'a démontrée la reconstitution du virus de la polio (dont les résultats ont été rendus publics en juillet 2002), à partir d'une formule disponible sur l'Internet et de séquenceurs de gènes achetés par correspondance;
- ❗ la possible mise au point, à l'avenir, d'agents biologiques qui seraient utilisés contre des groupes ethniques ou raciaux spécifiques;



des institutions des Nations Unies, des milieux permettent d'établir une longue liste de moyens pourront bientôt, être détournés,

-  la création de nouveaux agents biologiques destinés à être utilisés en conjonction avec des mesures de protection (vaccin) de ses propres troupes ou de sa population;
-  le recours à de nouvelles méthodes permettant de répandre en secret, sur une période de plusieurs années parfois, des agents biologiques présents en milieu naturel, afin de modifier des processus physiologiques d'une population cible (conscience, comportement ou fertilité, par exemple);
-  la production d'agents biologiques destinés à attaquer des infrastructures agricoles ou industrielles. (Même en cas de propagation accidentelle, ces agents pourraient avoir des effets inconnus et incontrôlables sur l'environnement.)



**De telles tendances
risquent de rendre les armes
biologiques plus attrayantes,
plus efficaces et plus difficiles
à déceler.**

Contracter une maladie provoquée par des germes invisibles fait peur à tout le monde. Des moyens considérables sont engagés à l'échelon personnel, familial ou de sociétés tout entières en vue de protéger la santé.

De nos jours, les progrès de la biotechnologie sont porteurs de grandes promesses. Ils peuvent bénéficier, de multiples façons, à l'humanité tout entière si la recherche actuelle parvient, par exemple, à trouver des moyens d'éliminer sans risque les déchets toxiques, de fabriquer des médicaments ou des vaccins adaptés à chaque individu afin de sauver des vies, et d'améliorer la production vivrière dans les régions du monde les plus démunies.

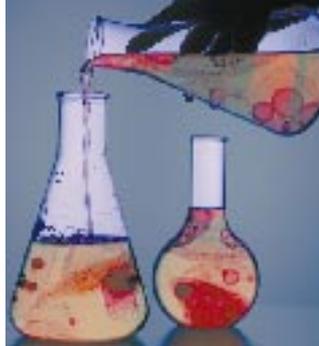
Mais ces progrès risquent aussi de représenter une grave menace pour l'humanité et notre environnement s'ils sont mal contrôlés ou employés comme moyens de guerre ou de propagation de la terreur, ou détournés de quelque façon que ce soit.

Depuis la fin de la guerre froide, on a découvert que certains pays poursuivaient leurs programmes de fabrication d'armes biologiques, en violation du droit international. Les gouvernements ne sont pas les seuls en cause et aujourd'hui, le monde est également confronté à la menace que constituent les attaques directes perpétrées par des organisations non étatiques contre la population civile.



De plus, il se peut que des scientifiques, qui travaillent dans des laboratoires universitaires, industriels ou militaires, ignorent ou ne veulent pas prendre en compte l'usage qui pourrait être fait de leurs travaux. De telles attitudes risquent aussi d'éroder les règles qui interdisent l'utilisation du poison en temps de guerre et la propagation délibérée des maladies.

Depuis de nombreux siècles, l'opinion publique a réprouvé l'emploi du poison et la propagation de germes comme moyens de guerre. Ces pratiques sont proscrites dans différentes cultures, religions et traditions militaires. En adoptant le Protocole de Genève de 1925, les gouvernements ont formellement interdit l'utilisation des armes biologiques et chimiques. Le monde a ensuite dû attendre plusieurs décennies avant que la mise au point, la fabrication, le stockage et le transfert de ces agents ne soient eux aussi interdits, en vertu de la Convention de 1972 sur les armes biologiques et de la Convention de 1993 sur les armes chimiques.



Ces risques sont aggravés du fait qu'en 2001, les États parties à la Convention de 1972 sur les armes biologiques ne sont pas parvenus à se mettre d'accord sur des mesures visant à garantir le respect des dispositions de la Convention.

Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), qui a pour mandat de protéger et d'assister les victimes des conflits armés, est particulièrement alarmé par les risques accrus d'utilisation abusive des progrès de la biotechnologie à des fins hostiles.

Alors que les progrès de la biotechnologie commencent à se frayer un chemin dans la vie de tous les jours et que les connaissances dans ce domaine sont de plus en plus accessibles à tous, il est plus urgent que jamais de réglementer certaines de leurs applications scientifiques et de contrôler les technologies potentiellement dangereuses.

L'APPEL DU CICR

Les risques précédemment cités ont conduit le CICR à lancer, en septembre 2002, un appel public intitulé "Biotechnologie, armes et humanité". Cet appel s'adressait aux gouvernements, aux scientifiques, à l'industrie de la biotechnologie et à la société civile. Il:

-  identifie le danger croissant d'une utilisation abusive des progrès de la biotechnologie;
-  insiste sur la menace qu'une attitude passive ferait peser sur les règles – anciennes et modernes – qui prohibent l'emploi du poison et la propagation délibérée des maladies;
-  exhorte les gouvernements, les milieux scientifiques, l'industrie et la société civile à réaffirmer leur attachement à ces règles et demande l'adoption d'un ensemble de mesures de prévention concrètes.

LE RÉSEAU DE LA PRÉVENTION

Ceux qui sont en mesure de contribuer à prévenir une utilisation de la biotechnologie à des fins hostiles privilégient trop souvent un seul aspect de la solution, comme la Convention sur les armes biologiques, les règles de biosécurité, la surveillance des maladies ou la lutte contre le "bioterrorisme". Il n'y a pratiquement pas de synergie entre les différents acteurs concernés.

L'idée centrale contenue dans l'appel du CICR est la mise en place d'un "réseau de la prévention" qui devrait contribuer à prévenir l'utilisation des progrès de la biotechnologie à des fins d'empoisonnement et de propagation délibérée des maladies. Ce réseau repose sur une volonté d'élargissement et d'intégration que devraient partager toutes les personnes concernées afin de minimiser les risques.

DE PLUS, L'APPEL DU CICR :

-  plaide pour une plus grande prise de conscience et une meilleure prise en compte des risques, des règles et des responsabilités qui sont liés à une éventuelle utilisation abusive de la biotechnologie, et
-  invite les personnes concernées qui travaillent dans des domaines différents et néanmoins liés, parmi lesquels la surveillance des maladies, le droit pénal, la surveillance de l'industrie, la préparation en matière de santé publique, le droit international, les codes de conduite scientifiques et l'éducation, à prendre contact et à mener une action concertée.

La création d'un réseau de la prévention est le seul moyen efficace de déceler et de prévenir l'empoisonnement et la propagation délibérée des maladies.

VOUS ÊTES CONCERNÉ, VOUS POUVEZ APPORTER VOTRE AIDE

Que vous soyez responsable politique, militaire, décideur, scientifique, médecin, cadre dans l'industrie biotechnologique ou parent, vous avez un rôle important à jouer afin de prévenir l'utilisation abusive de la biotechnologie. Il y a beaucoup de choses que vous pouvez faire dans le cadre de vos fonctions et en tant que citoyen averti. Le CICR vous suggère notamment:

-  d'encourager votre gouvernement à devenir partie (sans formuler de réserve) au Protocole de Genève de 1925 et à la Convention de 1972 sur les armes biologiques, et à adopter toutes les dispositions législatives nationales qui s'imposent en vue de garantir que tout acte prohibé sera puni et que les agents biologiques pouvant être utilisés à des fins hostiles seront contrôlés;

- ⚠ de suivre attentivement tous les travaux de recherche qui risquent d'avoir des conséquences dangereuses et de veiller à ce qu'ils fassent l'objet d'un examen rigoureux et indépendant par des spécialistes;
- ⚠ de promouvoir l'adoption de codes de conduite destinés aux professionnels et à l'industrie et visant à prévenir l'emploi abusif d'agents biologiques;
- ⚠ de veiller à ce que les programmes de recherche, les installations et les agents biologiques pouvant se prêter à une utilisation abusive soient strictement réglementés, et à ce que les personnes ayant accès à des technologies sensibles soient contrôlées;
- ⚠ d'apporter votre appui à des programmes renforcés, sur le plan national et international, afin de prévenir et d'enrayer la propagation des maladies infectieuses.



P O U R E N S A V O I R P L U S . . .

Vous trouverez de plus amples informations sur l'appel du CICR "Biotechnologie, armes et humanité" sur notre site web: www.icrc.org/fre/bah

Vous pouvez également vous adresser à la délégation du CICR la plus proche de chez vous, ou à la Cellule Mines-Armes du CICR à l'adresse électronique suivante: bwh.gva@icrc.org ou par téléphone au numéro +41 22 730 26 67.

Vous pouvez aussi nous écrire à l'adresse suivante:

CICR
Cellule Mines-Armes
19, avenue de la Paix
1202 Genève
Suisse

Mission

Organisation impartiale, neutre et indépendante, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) a la mission exclusivement humanitaire de protéger la vie et la dignité des victimes de la guerre et de la violence interne, et de leur porter assistance. Il dirige et coordonne les activités internationales de secours du Mouvement dans les situations de conflit. Il s'efforce également de prévenir la souffrance par la promotion et le renforcement du droit et des principes humanitaires universels. Créé en 1863, le CICR est à l'origine du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.



CICR